

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Jougardi Inc.	Numéro de permis 318000	Date d'inspection Le 05 novembre 2025	
Nom de l'établissement Le Jougardi		Numéro de téléphone (506) 856-5950	
Adresse 210 Erinvale Drive Moncton NB E1A 9T4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Personne n'est sur les lieux durant la visite.
La Mentore en Assurance de la Qualité reviendra à une date ultérieure.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 novembre 2025

Date

original signé par
Il n'y a personne à la garderie le jour de l'inspection de surveillance

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 novembre 2025

Date